



## Règlement intérieur

Mars 2025

### **1 – Préambule**

Le Tennis Padel Bourgoin-Jallieu (TPBJ), association de loi 1901, fonctionne sous la responsabilité d'un président et de membres élus et bénévoles constituant Le Bureau et le Comité Directeur.

En complément des statuts de l'association, le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les règles de fonctionnement du club pour en faciliter la bonne marche et offrir aux adhérents un cadre de « bien vivre ensemble ».

Ce règlement est à la disposition de tous les adhérents par voie d'affichage au club house ainsi que sur le site internet du club : <https://tpbj.fr/>

### **2 – Membres**

Seuls sont membres de l'association les personnes à jour de leur cotisation annuelle.

L'adhésion au club implique l'acceptation de tous les termes du présent règlement.

Les joueurs de passage non adhérents au club sont également soumis à ce règlement.

### **3 – Adhésions - inscriptions - paiements**

Le TPBJ propose des formules d'adhésion ainsi que de nombreux programmes d'enseignement adaptés à toutes les générations ainsi qu'au rythme et aux aspirations de chacun.

La grille tarifaire est fixée pour chaque nouvelle saison par le Bureau de l'association.

Les adhésions et les inscriptions aux cycles d'enseignement sont valides pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année civile suivante. Elles sont donc calées sur la saison sportive.

A l'inscription, les personnes majeures ne sont pas soumises à la présentation d'un certificat médical. En revanche, pour les mineurs, un questionnaire de santé doit être renseigné complété par une attestation parentale.

Les inscriptions se déroulent en deux moments à l'occasion de permanences dédiées :

- Au mois de juin, à l'issue des cours, prioritairement pour permettre aux adhérents d'assurer leur place aux écoles de tennis pour la saison suivante.
- Aux mois d'août et septembre.

Il est toutefois possible de s'inscrire en cours d'année.

Tous les types de paiement sont acceptés (CB, Chèques, espèces, chèques vacances) ainsi que les chèques émis par les collectivités locales à destination des plus jeunes (carte Tatoo, Pass Région, Pass Sport ... ).

Tous les modes de paiement peuvent être combinés.

Le montant des cotisations annuelles est définitivement acquis au TPBJ.

Toutefois, en cas d'indisponibilité pour raison médicale d'au moins 3 mois et sur présentation d'un certificat médical, un avoir, à valoir sur la saison suivante, sera accordé prorata temporis de la durée de l'absence.

D'autres circonstances exceptionnelles, telles qu'un déménagement en cours de saison, pourront être examinées par le Bureau du TPBJ de manière individuelle.

Dans tous les cas, le montant de la licence FFT ne pourra être remboursée.

## **4 – Licences et assurances**

Dès leur inscription, les adhérents du TPBJ sont licenciés à la Fédération Française de Tennis (FFT). Ils bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident (voir sur Ten'Up les garanties attachées à la licence). Toutefois, les licenciés peuvent souscrire des garanties complémentaires à titre personnel s'ils le souhaitent.

Un adhérent au TPBJ peut être licencié FFT dans un autre club.

L'accès aux courts de tennis et aux pistes de padel est strictement réservé aux seuls membres du TPBJ, à leurs invités ou à tout autre joueur sous réserve d'être en possession de la licence FFT.

Le TPBJ décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à des personnes pénétrant sur les courts et les pistes et sans licence FFT.

## **5 – Accès aux installations**

### Horaires :

L'accès aux installations du club se fait aux horaires suivants :

- Accès aux courts de tennis : Tous les jours de 7h00 à 22h30 (dernière réservation à 21h30)
- Accès aux pistes de padel : Tous les jours de 7h30 à 22h30 (dernière réservation à 21h00)
- Accueil administration :
  - o Mercredi : 10h30-12h15 / 13h15-18h30
  - o Jeudi : 10h00-12h00
  - o Vendredi : 17h00-19h00
  - o Samedi : 9h00-13h00
- Service bar du Club House et proshop : Selon horaires affichés

### Stationnement :

Le grand parking public « Pré Bénit » est préconisé pour le stationnement des véhicules des adhérents et des accompagnateurs.

Pour répondre aux exigences de sécurité, il est interdit de pénétrer et de stationner avec son véhicule dans l'enceinte du club en passant par le portail « coté Piscine » qui doit être maintenu

fermé. L'accès n'est autorisé que pour des raisons de service le temps nécessaire, limité par exemple au dépôt de matériel ou de fournitures.

#### Badges de contrôle d'accès :

Des badges de contrôle d'accès sont remis aux adhérents à leur demande contre une caution de 10€. Ces badges permettent d'accéder au club house durant ses heures de fermeture ainsi qu'aux courts couverts. Ils autorisent également l'accès aux courts 9, 10 et 11 ainsi qu'aux pistes de padel au moment des créneaux réservés.

#### Restrictions diverses :

- Les animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte du club.
- Il est interdit de fumer dans le club house, les vestiaires ainsi que sur les courts et les pistes.
- Toute autre activité que le tennis et le padel est interdite sur les courts et les pistes (sauf décidée par l'encadrement).

## **6 –Modalités de réservations**

#### Dispositions générales :

- Les réservations s'opèrent à partir de l'application FFT en ligne Ten'Up.
- Il n'est pas possible de réserver plus d'une semaine avant le créneau souhaité.
- Il n'est pas autorisé de réserver 2 créneaux consécutifs.
- Les réservations doivent être « sincères ». Pas de prêt de son identité ni d'emprunt de celle d'un autre joueur : **Les joueurs qui sont sur le court sont ceux qui figurent au planning.**

#### Invitations et tickets gratuits :

- Chaque adhérent tennis (offre annuelle) bénéficie de 3 invitations gratuites par saison.
- Chaque adhérent padel (offre annuelle) bénéficie de 3 tickets gratuits par saison.
- Les joueurs de tennis de 2<sup>ème</sup> série se voient crédités d'invitations supplémentaires, notamment avec des joueurs d'autres clubs, pour favoriser les rencontres avec des adversaires de leur niveau de jeu.

#### Principales règles de réservations **TENNIS** :

|                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les 2 joueurs possèdent une <b>adhésion Intégrale</b>                                                   | Réservation possible sur n'importe quel court du club                                                                                                                                                                                                                               |
| Un joueur possède une <b>adhésion Intégrale</b> et l'autre joueur une adhésion <b>Courts Extérieurs</b> | Réservation possible uniquement sur les courts extérieurs                                                                                                                                                                                                                           |
| Un joueur possède une <b>adhésion Intégrale</b> et l'autre joueur est son <b>invité</b>                 | Réservation possible sur n'importe quel court du club <u>sauf sur le court 4</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les soirs de semaine entre 18h30 et 21h30</li><li>- Les samedi et dimanche matin jusqu'à 12h30 (créneaux très prisés - Priorité aux adhérents)</li></ul> |
| Un joueur possède une <b>adhésion Courts Extérieurs</b> et l'autre joueur est son <b>invité</b>         | Réservation possible sur n'importe quel court extérieur                                                                                                                                                                                                                             |

### Principales règles de réservations **PADEL** :

|                                                                                                                                                            |                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le joueur qui réserve et ses 3 partenaires possèdent une <b>adhésion "Padel only" ou "Padel en +"</b>                                                      | Réservation " <b>dans mon club</b> " en précisant le nom des partenaires.                                                    |
| Le joueur qui réserve possède une <b>adhésion "Padel only" ou "Padel en +"</b> mais certains de ses partenaires n'en possèdent pas (1, 2 ou 3 d'entre eux) | Réservation " <b>dans mon club</b> " complétée de 1, 2 ou 3 tickets pour les invités (disponibles en ligne sur Ten'UP)       |
| <b>Aucun des 4 joueurs ne possèdent une adhésion</b>                                                                                                       | Réservation " <b>Location horaire</b> " et paiement en ligne (32€ pour 1h30) ou utilisation de 4 tickets achetés auparavant. |

### Accès aux pistes de padel :

Le joueur ayant réservé une piste, en tant qu'adhérent ou en location horaire, reçoit un SMS comportant un code d'accès à la piste réservé ainsi qu'au club house (en dehors des heures d'ouverture). Ce code est actif 30 mn avant et 30 mn après le créneau réservé.  
Tout joueur procédant un badge pourra l'utiliser à la place du code, dans les mêmes conditions.

## **7 – Tournois – matches officiels – compétitions**

### Occupation des courts :

Conformément à ses statuts, le TPBJ organise des compétitions au cours de chaque saison. A l'occasion de ces événements un certain nombre de courts peuvent être occupés durant plusieurs jours et sur différents créneaux horaires.

Le club est attentif aux adhérents non compétiteurs et pour leur permettre de disposer de courts disponibles pour leur pratique « loisir » les dispositions suivantes sont en place :

- Communication aux adhérents du calendrier des épreuves.
- Courts réservés au jeu libre en période de compétition.

Des compétitions se déroulant sur les courts extérieurs (matches par équipes jeunes/adultes, tournois, TMC) peuvent être conduites à se replier dans les courts couverts en cas de mauvais temps. Dans cette hypothèse exceptionnelle, elles sont prioritaires sur les réservations effectuées par les adhérents.

### Engagement des compétiteurs :

Les compétiteurs inscrits aux championnats par équipes prennent l'engagement de respecter les règles des différents championnats fixées par les instances et/ou par les dirigeants du club.

## **8 – Ecoles de tennis**

Le TPBJ propose des cycles d'enseignement à destination des adultes et des jeunes.  
L'inscription à ces programmes suppose d'être adhérent du TPBJ.

### Ecoles de Tennis Adultes (ETA) :

Les adhérents inscrits aux cycles de cours dispensés à l'extérieur doivent au minimum avoir souscrit une adhésion « Courts extérieurs ». La formule « Happy Hours » **permet** également de s'inscrire à ces cours.

Les adhérents inscrits aux cycles de cours dispensés dans les courts couverts doivent avoir souscrit une adhésion « Intégrale ». Ni la formule « courts extérieurs » ni La formule « Happy Hours » **ne permettent** de s'inscrire à ces cours.

### Ecoles jeunes :

Si les parents ou tout autre accompagnateur désigné par eux déposent leurs enfants au Club, ils doivent s'assurer de la présence d'un encadrant pour les accueillir. Les enseignants ne sont responsables des enfants que pendant leurs cours, uniquement sur le terrain.

L'inscription d'un enfant à l'école de tennis entraîne l'autorisation parentale pour les déplacements prévus dans le cadre de cette activité.

## **9 – Utilisation du minibus de l'association**

Le TPBJ est détenteur d'un minibus cédé à titre gratuit par la Région Auvergne Rhône-Alpes.  
Ce véhicule est destiné à répondre prioritairement aux besoins de transports des jeunes licenciés. Toutefois il peut être également utilisés pour tous les autres déplacements sportifs collectifs notamment pour les matches par équipe.

Ce véhicule est assuré pour tous ses conducteurs et tous ses passagers.

Son usage est soumis au respect d'une charte comportant notamment des règles d'utilisation et de traçabilité de son emploi.

## **10 – Informations club – communication - Contact**

La Direction du TPBJ diffuse régulièrement à ses membres des informations relatives à la vie du club.  
Les moyens privilégiés d'information sont :

- La page Facebook du club
- Le compte Instagram
- Les messages (email) circulaires
- Le site internet du club : <https://tcbj.fr/>
- Les tableaux d'affichage à l'intérieur du club house.

Tout membre de l'association peut interroger le Bureau du TPBJ par email à l'adresse [contact@tcbj.fr](mailto:contact@tcbj.fr)

## **11 – Informations personnelles - droit à l'image**

### Coordonnées personnelles :

Toutes les données personnelles des adhérents sont conservées par le club pour la bonne gestion de celui-ci. La direction du TPBJ s'interdit de communiquer toute information personnelle relative aux adhérents sauf pour faciliter la mise en relation des joueurs dans le cadre de la recherche de partenaires.

### Droit à l'image :

Sauf avis contraire du membre ou de ses représentants légaux exprimé lors de son inscription, le club se réserve le droit d'utiliser l'image de ses membres dans le strict cadre de sa communication interne et externe sur tous types de supports : site internet de l'association, réseaux sociaux, organes de presse...

### Civilité numérique :

Dans le cadre de ses interactions sur les réseaux sociaux, chaque membre s'engage à s'abstenir de toute atteinte à la dignité morale, de toute mise en cause d'un ou de plusieurs membres, invité, collaborateur, partenaire, prestataire, intervenant au club.

## **12 – Utilisation des installations**

Le nettoyage des vestiaires, l'entretien des courts couverts et extérieurs ainsi que des pistes de padel sont assurés par des sociétés privées rétribuées par le club. Toutefois, la propreté des installations reste l'affaire de tous.

Les utilisateurs doivent participer au maintien de la propreté et à la bonne tenue des courts et des installations, notamment en utilisant les poubelles, en remettant en place le matériel disponible sur les courts, chaises, poteaux de simple etc., en prenant soin du matériel mis à leur disposition tant sur les courts et les pistes que dans le club-house et dans les vestiaires.

Après chaque utilisation d'un court en terre battue, les joueurs doivent passer le filet, balayer les lignes et arroser en fonction de la saison et dans le respect des éventuelles restrictions d'eau.

## **13 – Perte ou vol**

Tout objet perdu et retrouvé dans l'enceinte du club peut être réclamé au bureau d'accueil à ses heures d'ouverture.

Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol déclaré dans ses installations.

## **14 – Règles de bonne conduite**

Une tenue correcte est de rigueur et il est en particulier interdit de jouer torse nu. Les chaussures de sport sont obligatoires et doivent être adaptées à la pratique du tennis ou du padel ainsi qu'à la nature du sol.

Il est interdit de s'habiller ou se déshabiller en dehors des vestiaires. Il est également interdit de cracher sur les courts.

Un esprit sportif et convivial est indispensable pour la vie du club en respectant les règles de bienséance et de bonne conduite : fair-play, loyauté, courtoisie, respect de l'adversaire sont les règles de base.

Les adhérents s'interdisent toute discussion à caractère politique ou confessionnel ainsi que tout propos ou comportement pouvant nuire à l'image du club.

## **15–Sanctions**

En accord avec l'article 12 des statuts de l'association, le Bureau est habilité à pouvoir sanctionner les comportements non conformes à ce règlement.

En cas de manquement grave et/ou répété, des sanctions allant du rappel à l'ordre à l'exclusion temporaire ou définitive pourraient être prononcées sans que le membre sanctionné puisse prétendre à une quelconque contrepartie financière.

*Approuvé par le Bureau du TPBJ le 18 mars 2025*